

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.086

*L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 17 Septembre à 18 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

10 Septembre 1996

10 Septembre 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes  
MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,  
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme  
LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI,  
Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDBLER par M. DONZIER  
M. GAVEN par M. LE GUEUT  
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

**ABSENT-EXCUSE** :

M. POTENNEC

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Ne prend pas part au vote : 1  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Aliénation de terrain au profit de Monsieur JOURDAIN

**VOTE** : UNANIMITE

M. JOURDAIN Maurice, demeurant 34 rue des Cerisiers, 17200 ROYAN, se réservant la faculté de lui substituer toute personne morale, a manifesté son intention d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section BH n°s 955. 958. 1052 et 1176, pour une surface de 2.502m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage, par signature d'une promesse d'achat en date du 4 juillet 1996, moyennant la somme de 330.000F.

Les Services Fiscaux consultés dans le cadre de la transaction ont estimé le terrain à une valeur de 330.000F, correspondant à celle de la promesse susvisée.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,  
Vu l'avis des Domaines en date du 13 mars 1996,  
Vu la promesse d'achat signée par M. JOURDAIN, en date du 4 juillet 1996,  
Considérant que la parcelle vendue ne présente aucun intérêt pour la Ville,  
APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'aliéner au profit de M. JOURDAIN Maurice, demeurant 34 rue des Cerisiers, 17200 ROYAN, disposant de la faculté de substitution d'une personne morale à condition qu'il en détienne la majorité des parts ou en assure la direction, la parcelle de terrain cadastrée section BH n°s 955. 958. 1052 et 1176, pour une surface de 2.502m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage, moyennant la somme de TROIS CENT TRENTE MILLE FRANCS (330.000F).

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment l'acte authentique,

- de désigner l'étude de Me LEROUX, 1 Bd de Cordouan 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur, pour la rédaction de l'acte authentique,

- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 20 Septembre 1996**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**